

## Direction Vie Locale - Service Enfance

244 Montée du Village 38110 Saint Victor de Cessieu. Tél. 04 74 33 13 10

---

### *Centres de Loisirs Intercommunaux*

*AOSTE, CESSIEU, DOLOMIEU, LA TOUR DU PIN, PONT DE  
BEAUVOISIN, ROCHETOIRIN et TORCHEFELON*

### *MODALITÉS D'INSCRIPTIONS*

---

*Structures d'accueil de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné, les Centres de Loisirs des Vals du Dauphiné sont rattachés au Service Enfance, Direction Vie Locale. Les Centres de Loisirs des Vals du Dauphiné sont ouverts les mercredis et pendant les vacances scolaires. Chaque centre possède des caractéristiques propres et des modalités d'accueil adaptées.*

### *PREMIÈRE INSCRIPTION :*

Les centres de loisirs accueillent les enfants à partir de 3 ans et jusqu'à 11 ans.

Pour une première inscription, il est nécessaire de contacter le Centre de Loisirs de votre choix et de prendre rendez-vous muni de :

- Une attestation de quotient familial à jour
- Une copie du carnet de vaccination à jour de l'enfant.

#### **AOSTE :**

[loisirs.aoste@valsdudauphine.fr](mailto:loisirs.aoste@valsdudauphine.fr)

Tél. 04 76 37 08 02 ou 06 04 59 02 89

#### **CESSIEU :**

[loisirs.cessieu@valsdudauphine.fr](mailto:loisirs.cessieu@valsdudauphine.fr)

Tél. 04 74 88 35 80

#### **DOLOMIEU :**

[loisirs.dolomieu@valsdudauphine.fr](mailto:loisirs.dolomieu@valsdudauphine.fr)

Tél. 04 74 80 60 52

#### **LA TOUR DU PIN :**

[loisirs.latourdupin@valsdudauphine.fr](mailto:loisirs.latourdupin@valsdudauphine.fr)

Tél. 06 07 68 65 42

#### **PONT DE BEAUVOISIN :**

[loisirs.pontdebeauvoisin@valsdudauphine.fr](mailto:loisirs.pontdebeauvoisin@valsdudauphine.fr)

Tél. 04 76 37 08 02 ou 06 22 40 76 06

#### **ROCHETOIRIN :**

[loisirs.rochetoirin@valsdudauphine.fr](mailto:loisirs.rochetoirin@valsdudauphine.fr)

04 74 97 15 04

#### **TORCHEFELON :**

[loisirs.torchefelon@valsdudauphine.fr](mailto:loisirs.torchefelon@valsdudauphine.fr)

Tél. 04 74 18 30 38



**Un territoire,  
12 centres de loisirs !**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

👉 7 Centres de Loisirs en gestion intercommunale.  
*(Points oranges carte ci-dessus)*

Modalités et tarifs sur ce document.

👉 5 restent en gestion locale et/ou associative  
*(Points jaunes, carte ci-dessus)*

Modalités et tarifs, contacter directement les  
structures gestionnaires.

*(Coordonnées dans les communes ou via leur sites internet)*

## TARIFS (EN VIGUEUR AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019) :

	Lieu de résidence ⇒	VDD	Hors VDD
QUOTIENT FAMILIAL	PRESTATION	TOUS REGIMES	
QF < = 400	Journée Mercredis et Vacances Scolaires	7,70 €	11,09 €
	Mercredis Matin + Repas	4,62 €	6,65 €
	Mercredis Repas + Après-Midi	4,62 €	6,65 €
	Mercredis Après-Midi	3,12 €	5,15 €
	Semaine	34,65 €	49,90 €
De 401 à 550	Journée Mercredis et Vacances Scolaires	9,60 €	13,82 €
	Mercredis Matin + Repas	5,76 €	8,29 €
	Mercredis Repas + Après-Midi	5,76 €	8,29 €
	Mercredis Après-Midi	4,26 €	6,79 €
	Semaine	43,20 €	62,21 €
De 551 à 700	Journée Mercredis et Vacances Scolaires	12,80 €	18,43 €
	Mercredis Matin + Repas	7,68 €	11,06 €
	Mercredis Repas + Après-Midi	7,68 €	11,06 €
	Mercredis Après-Midi	6,18 €	9,56 €
	Semaine	57,60 €	82,94 €
De 701 à 1250	Journée Mercredis et Vacances Scolaires	16,00 €	23,04 €
	Mercredis Matin + Repas	9,60 €	13,82 €
	Mercredis Repas + Après-Midi	9,60 €	13,82 €
	Mercredis Après-Midi	8,10 €	12,32 €
	Semaine	72,00 €	103,68 €
+ de 1 250	Journée Mercredis et Vacances Scolaires	17,60 €	25,34 €
	Mercredis Matin + Repas	10,56 €	15,21 €
	Mercredis Repas + Après-Midi	10,56 €	15,21 €
	Mercredis Après-Midi	9,06 €	13,71 €
	Semaine	79,20 €	114,05 €

Il est important de retenir que le repas est indissociable de la ½ journée matin et qu'il est facultatif pour la ½ journée après-midi.

*Toute modification des éléments donnés lors de la première inscription devra être signalée au responsable du Centre de Loisirs ou directement sur le portail famille (numéros de téléphone, adresse, situation de famille, noms et numéros de téléphone des personnes autorisées à récupérer l'enfant, allergies, PAI, QF, etc.)*

- Si un surcoût devait être occasionné pour certaines activités, les familles seraient informées par avance.
- La direction du Centre de Loisirs devra être **informée de toute absence de l'enfant le plus tôt possible**. Toute absence devra être accompagnée d'un justificatif médical ou le cas échéant familial.
- Chèques, espèces, bons M.S.A, prises en charge C.E, Chèques Vacances ANCV et Chèques Emploi Services sont utilisables pour le règlement de votre facture.
- **Le tarif le plus élevé sera appliqué aux familles ne fournissant pas leurs Quotient Familial ainsi que leur numéro d'allocataire ou le cas échéant leur déclaration de revenus.**

## **RÉSERVATIONS :**

Les familles déjà inscrites peuvent retrouver le portail famille via le lien :  
[www.valsdudauphine.fr](http://www.valsdudauphine.fr) (rubrique Infos utiles – enfance 3-11ans)

Toute validation de réservation est éventuellement modifiable dans les délais communiqués. Au-delà elle devient ferme et définitive. **Toute annulation devra être accompagnée d'un justificatif** (médical, de travail, évènement familial, etc...). **Si aucun justificatif n'est fourni, l'absence sera facturée au tarif en vigueur.**

<b>Les délais incompressibles d'annulation sont les suivants :</b>
--

- **Pour les mercredis :** une semaine à l'avance. (Mercredi précédent inclus)
- **Vacances scolaires :** une semaine avant la date d'ouverture de la période.

Les demandes de réservations sont possibles une fois le dossier famille créé, la démarche validée et en possession de l'identifiant et mot de passe.

Une demande de réservation ne signifie pas inscription définitive. Elle sera en fonction de la capacité d'accueil de chaque Centre de Loisirs, de la réglementation et de l'Habilitation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)

## **ARRIVÉES ET DÉPARTS DES ENFANTS :**

Chaque centre, en fonction de son règlement intérieur spécifique vous communiquera les plages horaires d'arrivées et de départs des enfants pour les matins et soirs.

En revanche, **spécifiquement pour les mercredis**, tous les centres appliqueront les règles suivantes :

- Formule **matin + repas**, départ après le repas entre 13h30 et 14h00
- Formule **après-midi avec repas**, arrivée entre 11h30 et 12h00
- Formule **après-midi sans repas**, arrivée entre 13h30 et 14h00